

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1934

13 octobre 2006

SOMMAIRE

Africa Queen S.e.n.c, Luxembourg	92816	Luxembourg	92821
Auréthom, S.à r.l., Luxembourg	92818	Mamaison Résidences S.A., Luxembourg	92817
Autaxion S.A., Luxembourg	92804	Mikado S.A., Luxembourg	92785
Bi-Invest S.A., Luxembourg	92799	Minatec Finance, S.à r.l., Luxembourg	92786
DCC Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	92806	Multi Investment Southgate (LP), S.à r.l., Luxembourg	92792
Eurobrick Participations Holding S.A., Luxembourg	92789	PROMEURO, Association des Citoyens pour la Promotion de la Monnaie Européenne, Senningerberg	92803
Eurobrick Participations Holding S.A., Luxembourg	92791	Sammy Jewels, S.à r.l., Mamer	92820
EuroPRISA Vincennes Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	92808	Schremer Production S.A., Luxembourg	92791
Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg	92832	Schremer Production S.A., Luxembourg	92792
HVB Structured Invest S.A., Luxembourg-Kirchberg	92789	SKB Capital S.A., Luxembourg	92828
HVB Structured Invest S.A., Luxembourg-Kirchberg	92788	SKB Capital S.A., Luxembourg	92832
ICAP US Holdings No. 2 Ltd - Luxembourg Branch, Luxembourg	92822	Tennis Club Dippech, A.s.b.l., Schouweiler	92814
ICAP US Holdings No. 2 Ltd - Luxembourg Branch, Luxembourg	92822	Yken.L F S.A., Luxembourg	92801
		Zurich International Services (Luxembourg) S.A., Howald	92804

MIKADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.231.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 25 juillet 2006

L'assemblée des actionnaires a décidé à l'unanimité:

- 1) De reconduire le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Alphonse Weber, conseiller fiscal, demeurant à L-6833 Biver, 9, Neie Wée.
- 2) Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2007 et qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084394.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

MINATEC FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 118.215.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société à responsabilité de droit luxembourgeois MINAFIN, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 107.406, avec siège social à Luxembourg, constituée originairement sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de MINAFIN S.A., suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 849 du 6 septembre 2005, représentée aux fins des présentes, par un de ses associés fondateurs conformément à l'article 10 des statuts de la société, Monsieur Philippe Guerret, directeur financier, né à La Celle Saint-Cloud (France), le 10 janvier 1974, demeurant à 90, rue Jacquemars Cielée, F-59000 Lille.

ici représentée par Maître Olivia Kirsch, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 19 juillet 2006.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparantes, ès qualités qu'ils agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de MINATEC FINANCE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes sous réserve des dispositions de l'article 188 des Lois.

La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature au Grand-Duché de Luxembourg aussi bien qu'à l'étranger.

La Société pourra également faire au Grand-Duché de Luxembourg aussi bien qu'à l'étranger toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération pouvant lui paraître utile à l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR deux millions (2.000.000,-) d'euros représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un gérant statutaire, Monsieur Frédéric Gauchet, ingénieur, né en France (Senlis), le 5 mai 1962, demeurant à B-7542 Mont Saint-Hubert, 50 (ex 14), rue des Crûpes. Le ou les gérant(s) non statutaire(s), associés ou non, seront nommés par l'assemblée générale des associés.

Le gérant statutaire a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. Le ou les gérant(s) non statutaire(s) sont/est autorisé(s) cependant à agir individuellement au nom de la société auprès des administrations publiques luxembourgeoises ou sur délégation du gérant statutaire dans toute autre hypothèse. En cas d'empêchement temporaire du gérant statutaire, les affaires sociales peuvent être gérées par le ou les associés.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les 2.000 parts sociales ont toutes été souscrites par MINAFIN, S.à r.l., préqualifiée.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de deux millions (2.000.000,-) d'euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Estimation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ vingt-trois mille euros (EUR 23.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants non statutaires avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

- Monsieur Philippe Guerret, Directeur Financier, né à La Celle Saint-Cloud (France), le 10 janvier 1974, demeurant 90, rue Jacquemars Gielée, 59000 Lille, France;

- Maître Michael Dandois, avocat à la Cour, né le 15 janvier 1971, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et

- Maître Olivia Kirsch, avocat à la Cour, née le 11 juillet 1973, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Au niveau des comptes bancaires, le gérant statutaire peut seul engager la société valablement et régulièrement sans limitation quant au montant. Monsieur Guerret sus identifié, en sa qualité de gérant non statutaire, peut seul valablement et régulièrement engager la société à hauteur d'un montant maximum de EUR 15.000,-.

En vu de l'ouverture du compte bancaire UBS à Luxembourg, Maître Olivia Kirsch, en sa qualité de gérant non statutaire de la société, peut valablement signer seule les documents nécessaires à l'ouverture et ce jusqu'au 31 juillet 2006.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Kirsch, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 82, case 10. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

A. Schwachtgen.

(083010.3/230/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

HVB STRUCTURED INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg-Kirchberg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxemburg B 112.174.

Im Jahre zweitausendsechs, den siebzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Etude Maître Paul Bettingen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft HVB STRUCTURED INVEST S.A., mit Sitz in Luxemburg, R. C. Luxemburg B 112.174, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 16. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 448 am 1. März 2006, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Ruth Bültmann, Geschäftsführerin der HVB STRUCTURED INVEST S.A., mit Berufsanschrift in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg.

Dieselbe ernennt zur Schriftführerin Frau Sandra Schenk, Privatangestellte, wohnhaft in Heinsch (Belgien).

Zum Stimmzähler wird ernannt Frau Chantal Jung-Baum, Mitarbeiterin der HVB STRUCTURED INVEST S.A., mit Berufsanschrift, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zwölftausendfünfhundertfünfzig (12.550) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), welche das gesamte Kapital von einhundertfünfundzwanzigttausendfünfhundert Euro (EUR 125.500,-) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Beschlussfassung über die Änderung der Unterschriftenregelung in Artikel 10 «Unterschriftsbefugnis»;
2. Beschlussfassung betreffend Artikel 11 «Übertragung von Befugnissen»;
3. Sonstiges.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Artikel 10 «Unterschriftsbefugnis» wird mit folgendem Wortlaut neugefasst:

«Dritten gegenüber wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei der im Rahmen der täglichen Verwaltung der Gesellschaft handelnden Directors oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift von Personen («Zeichnungsberechtigten»), die durch den Verwaltungsrat mit entsprechender Vertretungsbefugnis ausgestattet sind.»

Zweiter Beschluss

Artikel 11 «Übertragung von Befugnissen»

Um Fehlinterpretationen bezüglich der Übertragung von Befugnissen zu vermeiden wird in Artikel 11 «Übertragung von Befugnissen» Absatz 1 Satz 2 die Formulierung wie folgt angepasst: das Wort «solche» wird ersatzlos gestrichen.

Somit erhält der erste Absatz von Artikel 11 der Satzungen folgenden Wortlaut:

«Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft (mit inbegriffen die Zeichnungsbefugnis im Rahmen der täglichen Geschäftsführung) und seine Befugnisse, Handlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes und der Gesellschaftspolitik vorzunehmen, auf einzelne oder mehrere natürliche oder juristische Personen übertragen, wel-

che keine Verwaltungsratsmitglieder sein müssen. Eine Übertragung an Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der vorherigen Zustimmung der Aktionärsversammlung.»

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf neunhundert euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte die Vorsitzende die Versammlung um 11.00 Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Bültmann, S. Schenk, C. Jung-Baum, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. August 2006.

P. Bettingen.

(083886.3/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

HVB STRUCTURED INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 112.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2006.

P. Bettingen.

(083888.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.413.

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

S'est tenue une assemblée générale des actionnaires de la société anonyme EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.413,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 120 du 9 mars 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 295 du 2 avril 2005,

au capital de un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-), représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte Berchem, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.-a) Augmentation du capital souscrit à concurrence du montant de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) au montant de dix millions euros (EUR 10.000.000,-) par l'émission de trois cent quarante mille (340.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et avec renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

b) Souscription par l'actionnaire existant, la société LABENEK REAL ESTATE S.A., avec siège à Calle 32, Bellavista, Panama 7, Republica de Panama, de cent quarante mille (140.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et libération desdites actions à concurrence de quarante pour cent (40%) moyennant renonciation par cet actionnaire à sa créance certaine, liquide et exigible envers la société à concurrence d'un montant de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) et par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

c) Souscription par la société LUMAR REAL ESTATE CORP, avec siège à Panama, Calle 53 E Urbanizacion Marbella, MMG Tower, Piso 16, Panama 1, Republica de Panama de deux cent mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et libération desdites actions à concurrence de quarante pour cent (40%) moyennant renonciation par cet actionnaire à sa créance

certaine, liquide et exigible envers la société à concurrence d'un montant de deux millions euros (EUR 2.000.000,-) et par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à dix millions euros (EUR 10.000.000,-), représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société sous la dénomination de EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A..

4.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) au montant de dix millions euros (EUR 10.000.000,-) par l'émission de trois cent quarante mille (340.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et avec renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription-Paiement

Les trois cent quarante mille (340.000) actions nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

a) par l'actionnaire existant, la société LABENEK REAL ESTATE S.A. avec siège à Calle 32, Bellavista, Panama 7, Republica de Panama, de cent quarante mille (140.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et libérées à concurrence de quarante pour cent (40%) moyennant renonciation dudit actionnaire à sa créance certaine, liquide et exigible, qu'il détient envers la société à concurrence d'un montant de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

b) par le nouvel actionnaire agréé, la société LUMAR REAL ESTATE CORP, avec siège à Panama, Calle 53 E Urbanizacion Marbella, MMG Tower, Piso 16, Panama 1, Republica de Panama de deux cent mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant de mêmes droits que les actions existantes et libérées à concurrence de quarante pour cent (40%) moyennant renonciation par cet actionnaire à sa créance certaine, liquide et exigible envers la société à concurrence d'un montant de deux millions euros (EUR 2.000.000,-) et par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

Les trois cent quarante mille (340.000) actions nouvellement émises resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Lesdites sociétés LABENEK REAL ESTATE S.A. et LUMAR REAL ESTATE CORP sont ici représentées par Monsieur Jean Lambert, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé datées au 26 juin 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et tous les comparants, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

La réalité de l'existence des prédites créances résulte d'un rapport du réviseur d'entreprises, Monsieur Raymond Henschen-Haas, de Luxembourg, établi en date du 24 juillet 2006, dont les conclusions ont la teneur suivante:

Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'objection à formuler sur la valeur de l'apport des créances actionnaires de la société EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., qui correspond au moins nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie.

Ce document, après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentant et tous les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'actionnaire, la société LABENEK REAL ESTATE S.A. reconnaît et déclare que par la conversion en capital sa créance à l'égard de la société se trouve éteinte jusqu'à concurrence du montant de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-).

L'actionnaire, la société LABENEK REAL ESTATE S.A. reconnaît et déclare que par la conversion en capital sa créance à l'égard de la société se trouve éteinte jusqu'à concurrence du montant de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-).

L'actionnaire, la société LUMAR REAL ESTATE CORP reconnaît et déclare que par la conversion en capital sa créance à l'égard de la société se trouve éteinte jusqu'à concurrence du montant de deux millions euros (EUR 2.000.000,-)

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé dix millions euros (EUR 10.000.000,-), représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

92791

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société sous la dénomination de EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A..

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Lambert, P. Yande, B. Berchem, H. Beck.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, vol. 362, fol. 47, case 8. – Reçu 85.000 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 août 2006.

H. Beck.

(084524.4/201/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 août 2006.

H. Beck.

(084526.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

SCHREMER PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 14.019.

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SCHREMER PRODUCTION S.A. établie et ayant son siège à L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 14.019, constituée suivant acte du notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg en date du 3 août 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 231 du 23 octobre 1976, modifiée suivant acte Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie du 12 août 1983, publié au dit Mémorial, numéro 286 du 21 octobre 1983, modifiée suivant acte du susdit Tom Metzler du 22 février 1984, publié au dit Mémorial numéro 80 du 22 mars 1984, modifiée suivant acte du susdit Tom Metzler du 9 septembre 1987, publié au dit Mémorial numéro 364 du 15 décembre 1987, modifiée suivant acte du susdit Tom Metzler en date du 18 avril 1996, publié au dit Mémorial numéro 347 du 19 juillet 1996, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2002, dont un extrait a été publié au dit Mémorial numéro 1263 du 30 août 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Marie-Claire Mori, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Roberto Vasta, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Changement de la durée de la société et modification subséquente du point (4) de l'article 2 des statuts;

- Ajout d'un point (3) à l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la durée de la société et par conséquent de modifier le point (4) de l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2.

(4) La durée de la société est indéterminée.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de faire un ajout à l'objet social et par conséquent décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«Art. 3. Ajout d'un alinéa.

(3) la commercialisation, l'import-export de produits et autres cosmétiques et de décoration intérieure et extérieure.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-C. Mori, R. Vasta, Ch. Demichelet, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 7 août 2006, vol. 470, fol. 78, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 août 2006.

R. Arrensdorff.

(087073.3/218/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

SCHREMER PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 14.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 août 2006.

R. Arrensdorff.

(087075.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

MULTI INVESTMENT SOUTHGATE (LP), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 118.440.

STATUTES

In the year two thousand six, on the tenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MULTI INVESTMENT PROPERTIES, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register,

represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given on July 10, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There exists private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MULTI INVESTMENT SOUTHGATE (LP), S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner, who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The 100 (one hundred) shares in the Company have been subscribed by MULTI INVESTMENT PROPERTIES, S.à r.l.

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

MULTI INVESTMENT PROPERTIES, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

2. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MULTI INVESTMENT PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Mersch en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elles agissent, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MULTI INVESTMENT SOUTHGATE (LP), S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie) ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la simple signature d'au moins un gérant ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les 100 (cent) parts sociales de la Société ont été souscrites par MULTI INVESTMENT PROPERTIES, S.à r.l.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéfinie:

MULTI INVESTMENT PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juillet 2006, vol. 437, fol. 61, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(087939.3/242/394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

BI-INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 106.665.

In the year two thousand and six, on the tenth day of August.
Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BI-INVEST S.A., a société anonyme having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, incorporated under the name of BI-INVEST INTERNATIONAL S.A. by a deed of the undersigned notary on March 10th, 2005, published in the Mémorial C, number 697 of July 14th, 2005, and amended several times and the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Nied-eranven, dated March 24th, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was opened at 11.30 a.m. presided by Mr Henri Da Cruz, private employee, residing professionally in Luxembourg-Eich,

who appoints as secretary Mr Max Mayer, private employee, residing professionally in Luxembourg-Eich.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) in order to raise it from its present amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) to two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000.-) by creating and issuing sixty thousand (60,000) new shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, with the same rights as the existing shares.

2. If necessary, waiver of the existing shareholders' preferential subscription right - Subscription - Payment in cash.

3. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation, so as to reflect the taken decision.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) in order to raise it from its present amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) to two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000.-), by creating and issuing sixty thousand (60,000) new shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, with the same rights as the existing shares.

Second resolution

The meeting acknowledges that JURIS LIMITED has waived its preferential subscription right and resolves to accept the subscription by the following shareholder:

Subscriber:

INVESTINDUSTRIAL LIMITED, with registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN

Number of shares 60,000

Amount subscribed 600,000.- EUR

Amount paid-in 600,000.- EUR

Total 600,000.- EUR

Thereupon intervened INVESTINDUSTRIAL LIMITED, prenamed, here represented by Mrs Marie-Claire Haas, by virtue of the foresaid proxy delivered annexed to the present deed, declared to subscribe all sixty thousand (60,000) new shares and have them fully paid up in cash, so that the amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-), is from now on at the free disposal of the company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a result of these resolutions, the Article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation is amended, so that it will be read from now on as follows:

«**Art. 5. paragraph 1.** The corporate capital of the Company is set at two million one hundred thousand Euro (2,100,000.- EUR), divided into two hundred ten thousand (210,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, entirely paid in.»

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting at (...).

Valuation of costs

The above named persons value the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, approximately at EUR 7,900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg-Eich, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BI-INVEST S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, constituée sous la dénomination de BI-INVEST INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial C, numéro 697 du 14 juillet 2005, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 mars 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de M. Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage; les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de six cent mille euros (600.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) à deux millions cent mille euros (2.100.000,- EUR), par la création et l'émission de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Constatation de la renonciation des actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel - Souscription et libération des nouvelles actions - Paiement en espèces.

3. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de six cent mille euros (600.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) à deux millions cent mille euros (2.100.000,- EUR), par la création et l'émission de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend connaissance de ce que JURIS LIMITED a renoncé à son droit de souscription préférentiel et décide d'admettre la souscription de toutes les soixante mille (60.000) actions par l'actionnaire suivant:

Souscripteur:

INVESTINDUSTRIAL LIMITED, ayant son siège social au 1, Duchess Street, London W1W 6AN

Nombre d'actions 60.000

Montant souscrit. 600.000,- EUR

Montant libéré 600.000,- EUR

Total 600.000,- EUR

Le souscripteur INVESTINDUSTRIAL LIMITED, prénommé, lequel est ici représenté par Madame Marie-Claire Hass, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à (...),

laquelle restera annexée au présent acte, déclare souscrire les soixante mille (60.000) actions nouvelles et les libérer intégralement au montant de six cent mille euros (600.000,- EUR), par des versements en espèces.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné qui le reconnaît.

Troisième résolution

En conséquence, l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. paragraphe 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à deux millions cent mille euros (2.100.000,- EUR), divisé en deux cent dix mille (210.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Evaluation des frais

Les personnes prémentionnés déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la Société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de 7.900,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, M.-C. Haas, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 99, case 2. – Reçu 6.000 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2006.

Signature.

(086908.3/206/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

YKEN.L F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 118.450.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Dominique Gauthier, gestionnaire, né à Grenoble (France), le 29 avril 1951, demeurant à F-13150 Tarscon sur Rhône, Domaine de Rambaille, Quartier St. Gabriel (France);

2.- Madame Odile Duterail-Couvat, sans profession, née à La Tronche (France), le 13 octobre 1955, demeurant à F-38320 Eybens, 107, avenue Jean Jaurès (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de YKEN.L F S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion de biens immobiliers, ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet similaire ou analogue.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

92803

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Dominique Gauthier, préqualifié, neuf cent vingt actions	920
2.- Madame Odile Duterail-Couvat, préqualifiée, quatre-vingts actions	80
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatacion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - Monsieur Dominique Gauthier, gestionnaire, né à Grenoble (France), le 29 avril 1951, demeurant à F-13150 Tarascon sur Rhône, Domaine de Rambaille, Quartier St. Gabriel (France);
 - Madame Odile Duterail-Couvat, sans profession, née à La Tronche (France), le 13 octobre 1955, demeurant à F-38320 Eybens, 107, avenue Jean Jaurès (France);
 - Mademoiselle Katia Roti, employée privée, née à Thionville (France), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:
 - Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Dominique Gauthier, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Gauthier, O. Duterail-Couvat, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2006, vol. 537, fol. 14, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, delivree aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(087964.3/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

PROMEURO, ASSOCIATION DES CITOYENS POUR LA PROMOTION DE LA MONNAIE EUROPÉENNE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 4, rue des Sapins.

R. C. Luxembourg F 3988.

PROMEURO, l'Association des Citoyens pour la Promotion de la Monnaie Européenne, A.s.b.l., en son assemblée générale du 17 juillet 2006 a décidé de transférer son siège à l'adresse 4, rue des Sapins, L-2513 Senningerberg.

Luxembourg, le 8 juillet 2006.

J.-J. Schul
Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02714. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082576.7//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 29.565.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaire, tenue à Howald, le 14 février 2006

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire de ZURICH INTERNATIONAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. approuve le remplacement des administrateurs actuels et la nomination exclusive des trois nouveaux administrateurs suivants:

- 1) Monsieur Paul Woehrmann; Austrasse, 45, CH-8045 Zurich, en qualité d'administrateur-délégué;
- 2) Monsieur Dieter Bartl; Austrasse, 45, CH-8045 Zurich, en qualité d'administrateur;
- 3) Monsieur John Michael Vincent; 6, rue Joseph Jung, L-1839 Luxembourg, en qualité d'administrateur.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

X. Groffils

Fondé de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(082508.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

AUTAXION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 118.448.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme KRYSTAL S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.946;

2.- La société anonyme JNG & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.045.

Les deux comparantes sont ici représentées par Mademoiselle Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de AUTAXION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire.

Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La société anonyme KRYSTAL S.A., prédésignée, cinq cents actions	500
2.- La société anonyme JNG & ASSOCIES, prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - La société anonyme KRYSTAL S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.946;
 - La société anonyme JNG & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.045;
 - Mademoiselle Katia Roti, employée privée, née à Thionville (France), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:
 - Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Roti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2006, vol. 537, fol. 12, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(087960.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

DCC LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2440 Luxembourg, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 88.829.

In the year two thousand and six, on the twentyseventh day of the month of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STABILUS B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands, represented by M^e Philippe Prussen residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 24th July 2006, which shall remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of DCC LUXEMBOURG 2, S.à r.l. (the «Company») having its registered office 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 88.829, incorporated by deed of the undersigned notary, on 30th August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Mémorial») on 22nd October 2002, number 1517. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time on 14th December 2004, published in the Mémorial C on 13th April 2005, number 328.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that the agenda of this meeting is as follows:

1. To reduce the current issued share capital of the Company of ten million Euro (EUR 10,000,000) by an amount of nine million Euro (EUR 9,000,000) (the «Reduction Amount»), to one million Euro (EUR 1,000,000), by the cancellation of three hundred sixty thousand (360,000) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) per share and transfer to the freely distributable share premium and reserves.

2. Reduction of the amount currently booked in the legal reserve amounts to one hundred thousand Euro (EUR 100,000) (representing 10% of the new share capital), and allocation of the balance to a freely distributable share premium account.

3. Amendment of Article 5 of the Articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the sole member:

First resolution

The sole member resolved to reduce the corporate capital by an amount of nine million (EUR 9,000,000), in order to reduce it from ten million Euro (EUR 10,000,000) to one million Euro (EUR 1,000,000), by cancellation of three hundred sixty thousand (360,000) shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) per share and transfer to the freely distributable share premium and reserves.

Second resolution

The sole member resolved to reduce the amount allocated to the legal reserve to one hundred thousand Euro (EUR 100,000) (representing 10% of the new share capital) and to allocate the balance amounting to nine hundred thousand Euro (EUR 900,000) to a freely distributable share premium account.

Third resolution

The sole member resolved to amend Article 5 of the Articles of Incorporation which now reads as follows:

«The capital of the Company is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000) represented by forty thousand (40,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, under the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is signed together with Us, the notary, the present original deed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles, are estimated at 2,000.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STABILUS B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, représentée par M^e Philippe Prussen, maître en droit, résidant à Luxembourg, conformément à une procuration datée du 24 juillet 2006 qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varetur par le comparant et le notaire soussigné.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare être le seul associé de DCC LUXEMBOURG 2, S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 88.829, constituée par acte du notaire soussigné, le 30 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») le 22 octobre 2002, numéro 1517. Les statuts ont été amendés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 14 décembre 2004, publié au Mémorial C le 13 avril 2005, numéro 328.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduire le capital social émis actuel de la Société de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) d'un montant de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000) (le «Montant de Réduction»), à un million d'euros (EUR 1.000.000), par l'annulation de trois cent soixante mille (360.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale.

2. Réduction du montant actuel de la réserve légale à cent mille euros (EUR 100.000) (représentant 10% du nouveau capital social) et affectation du solde à un compte de prime d'émission librement distribuable.

3. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique a décidé de réduire le capital social de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000), afin de le réduire de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) à un million d'euros (EUR 1.000.000), par l'annulation de trois cent soixante mille (360.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale et le transfert vers un compte de prime d'émission librement distribuable.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le montant alloué à la réserve légale à cent mille euros (EUR 100.000) (représentant 10% du nouveau capital social) et d'attribuer le solde s'élevant à neuf cent mille euros (EUR 900.000) à un compte de prime d'émission librement distribuable.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui se lit dorénavant comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci fut ajournée.

En vertu de quoi le présent acte notarié fut établi à Luxembourg, aux dates énoncées en début des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de la modification des statuts, sont estimés à 2.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présentes minutes sont rédigées en anglais, suivies d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite des présentes minutes, la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Prussen, J. Elvinger.

Enregistré le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 20, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(087999.3/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

EuroPRISA VINCENNES ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 118.694.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EuroPRISA LUXEMBOURG HOLDING COMPANY PF, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 113.415),

here represented by Mrs Eva Walker, private employee, with professional address at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 1st, 2006.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of EuroPRISA VINCENNES ACQUISITION, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law 31st July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds for the acquisition and sale of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for all operations relating to real estate, including (i) direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate (ii) acting as a trustee in

relation to real estate or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. For the purposes of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which, directly or indirectly, favours the realisation of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of EUR 125.- (hundred and twenty-five Euro) per share.

The subscribed capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 12 of these articles of association.

Art. 6. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If a board of managers is constituted, the majority of the board of managers will be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and will not be based full-time in the US.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Notwithstanding the above, the general shareholders meeting or the manager(s) of the Company will not delegate its/their powers to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may appoint from among its members a chairman. The chairman will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The chairman, if any, will preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting will be held in the UK.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may be appointed as a proxy may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that general meetings will never be held in the UK.

Art. 13. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 14. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. At the time of Winding-up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr David N. Bradford, Managing Director, born in New York on April 14, 1953, residing at c/-Prudential Investment Management, Inc., 8 Campus Drive, Parsippany, NJ, USA 07054;

- Mr Dirk Ruppert, Managing Director, born in Saarbrücken on March 2, 1973, residing at c/-Pramerica Real Estate Investors Luxembourg S.A., 29, avenue Guillaume, L-1651, Luxembourg; and

- Mr Max Kreuter, Managing Director, born in Würzburg on January 20, 1977, residing at c/-Pramerica Real Estate Investors (Deutschland), GmbH, Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich, Germany.

2. The registered office is established in 9, avenue Guillaume, L-1651, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EuroPRISA LUXEMBOURG HOLDING COMPANY PF, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 113.415),

ici représentée par Madame Eva Walker, employée privée, avec résidence professionnelle au 29, avenue Guillaume, L-1651,

en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} août 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, aux termes de la capacité en laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de EuroPRISA VINCENNES ACQUISITION, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises (y compris dans des limited partnerships) ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers (ii) l'activité de trustee en relation à des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières et (iii) la souscription à toutes obligations convertibles ou non, à tous titres d'emprunt ou de créance, l'activité d'octroi de prêts, de garanties et de tout autre forme de sûretés et/ou garanties en relation aux activités mentionnées ci-dessus. Afin de financer ses activités, la Société peut émettre des obligations, des titres de créance ou d'emprunt et tout autre instrument de dette et conclure des accords en vue de se voir octroyer des crédits ou autres facilités de crédit.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 12 des présents statuts.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si un conseil de gérance est constitué, la majorité des membres de ce conseil doit (i) ne pas résider au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni et (ii) ne pas résider aux Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, ni le Conseil de Gérance ni l'assemblée des associés, ni le gérant unique ne délégueront ses/leurs pouvoirs à toute personne (i) fiscalement résidente au Royaume-Uni ou vivant en permanence au Royaume-Uni ou (ii) fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président, dans l'hypothèse où il en a été nommé un, présidera toutes assemblée des associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume-Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant, autre qu'un gérant physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil de Gérance puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil de Gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune assemblée ne se tienne au Royaume-Uni.

Art. 13. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.800,-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur David N. Bradford, Managing Director, né à New York le 14 avril 1953, dont l'adresse professionnelle est à c/-Prudential Investment Management, Inc., 8 Campus Drive, Parsippany, NJ, USA 07054;

- Monsieur Dirk Ruppert, Managing Director, né à Saarbrücken le 2 mars 1973, Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., dont l'adresse professionnelle est au 29, avenue Guillaume, L-1651, Luxembourg; et

- Monsieur Max Kreuter, Managing Director, né à Würzburg le 20 janvier 1977, dont l'adresse professionnelle est à Pramerica Real Estate Investors (Deutschland), GmbH, Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich, Germany.

2. Le siège social de la société est établi au 9, avenue Guillaume, L-1651, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Walker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 38, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

G. Lecuit.

(091426.3/220/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

TENNIS CLUB DIPPECH, Association sans but lucratif.

Siège social: Schouweiler.
R. C. Luxembourg F 4.459.

STATUTS

Entre les membres de l'Association créée le 25 octobre 1980, il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, dont les statuts ont été agréés par l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2006.

Chapitre 1^{er}.- Dénomination, Siège, Durée, Objet social

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est dénommée: TENNIS CLUB DIPPECH. Elle a son siège à Schouweiler. Elle est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet:

- a) la pratique, l'enseignement et la propagation du tennis tel qu'il est défini par la Fédération Luxembourgeoise de Tennis, à laquelle l'association est affiliée;
- b) l'organisation de rencontres sportives et de compétitions nationales et internationales;
- c) la coopération et l'entretien des rapports amicaux entre ses membres et avec les sociétés sportives du Grand-Duché et de l'étranger.

L'association peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Chapitre 2.- Les associés et les membres d'honneur

Art. 3. Le nombre des associés est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq. Il ne comprend pas les membres d'honneur.

Art. 4. Sont admissibles comme associés, désignés «membres» dans les présents statuts, toute personne manifestant la volonté, déterminée à observer les présents statuts et agréée par le conseil d'administration. Ils doivent être membres du conseil d'administration ou être licenciés du TENNIS CLUB DIPPECH ou pratiquer le tennis de loisir sur les courts de la Commune de Dippach. L'admission est confirmée après paiement de la cotisation par la remise d'une carte membre.

L'adhérent mineur ne pourra s'engager que s'il produit une autorisation d'adhésion signée par son représentant légal. Le conseil d'administration pourra refuser l'admission d'un candidat sans justifier le motif.

Le conseil d'administration décidera de l'admission à la majorité des deux tiers de ses membres présents.

Pour avoir le droit de vote et être éligible, le membre associé doit avoir été admis au moins trois mois avant l'assemblée générale et avoir acquitté les cotisations échues.

Pour être éligible aux fonctions de membre du conseil d'administration, le candidat doit jouir des droits civils et politiques, et être résidant de la Commune de Dippach.

Art. 5. Les cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale sur une proposition du conseil d'administration.

Elles sont payables d'avance.

La cotisation annuelle ne peut dépasser le montant de EUR 500,-.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- a) par démission,
- b) par le non-paiement de la cotisation annuelle deux mois après avoir été invité à s'en acquitter,
- c) par l'exclusion.

L'exclusion est prononcée par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents, après avoir entendu l'intéressé dans ses explications, dans les cas suivants:

- lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlement de l'association;

- lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte soit à son honneur ou à sa considération, soit à la considération ou à l'honneur d'un membre, soit à la considération de l'association.

Les membres démissionnaires ou exclus, ainsi que les ayants droit d'un membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Chapitre 3.- L'assemblée générale

Art. 7. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- a) la modification des statuts,
- b) la nomination et la révocation des administrateurs,
- c) l'approbation annuelle des budgets et des comptes,
- d) la dissolution de l'association.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire se réunit, sur convocation du conseil d'administration, chaque année au mois d'avril.

Art. 9. En cas de besoin, le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration dans le délai d'un mois au plus tard si 1/5 des membres de l'association en font la demande.

Art. 10. Toute proposition d'un nombre des membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. Les membres qui, en application des art. 9 et 10, veulent faire convoquer une assemblée générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du conseil d'administration 3 semaines avant la date de l'assemblée générale.

Art. 12. Aucune décision ne peut être prise sur une question ne figurant pas à l'ordre du jour.

Art. 13. Tous les membres doivent être convoqués soit par écrit soit par publication dans 2 quotidiens du pays quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

La convocation doit contenir l'ordre du jour.

Art. 14. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre, muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut cependant représenter plus d'un autre membre.

Art. 15. Tous les membres ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

En cas de parité de voix, la proposition est considérée comme rejetée.

Art. 16. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications de statuts que conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 17. L'assemblée générale est souveraine et se prononce sur tous les points non réglés par la loi, sur les présents statuts et le règlement intérieur et sportif. Sa décision engage tous les membres.

Art. 18. Le conseil d'administration a le droit d'inviter des personnes non membres à l'assemblée générale. Ces invités n'ont pas le droit de vote.

Chapitre 4.- Le conseil d'administration

Art. 19. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres. Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale pour un terme de deux ans.

Toutefois, les administrateurs sont révocables à chaque moment par une assemblée générale extraordinaire réunie. Les administrateurs sortants sont rééligibles. D'autres candidatures sont à adresser au président par écrit 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

Art. 20. Les élections se font par vote secret à l'aide de bulletins de vote préparés par le secrétariat et marqués comme tels, chaque candidat ne pouvant recevoir qu'une seule voix par votant.

Les membres du conseil d'administration sont élus à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Le dépouillement des bulletins se fait immédiatement après le vote par un bureau de vote composé de trois membres non candidats et désignés par l'assemblée générale avant le début du scrutin.

Le résultat est proclamé immédiatement à l'assemblée. En cas d'égalité de voix, il est procédé à un ballottage. Si le nombre des candidats ne dépasse pas le nombre des postes à pourvoir, les candidats sont élus par acclamation.

Art. 21. En cas de vacance du mandat d'un ou plusieurs administrateurs (par démission, exclusion ou décès) les membres restants, pour autant que leur nombre ne soit pas inférieur à cinq, continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale. Si toutefois le nombre des administrateurs était inférieur à 5, une assemblée générale extraordinaire convoquée endéans 3 mois procédera à l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration.

En cas de besoin le conseil d'administration pourra par cooptation pourvoir aux postes vacants. Les membres ainsi nommés achèveront le mandat de ceux qu'il remplacent, sauf ratification par la prochaine assemblée.

Art. 22. Le conseil d'administration choisit parmi les membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Il pourra attribuer d'autres charges selon les besoins de l'administration.

La direction de l'association, du conseil d'administration et de l'assemblée générale est exercée par le président. En cas d'absence du président, le vice-président prend la présidence.

A défaut du vice-président, le président est remplacé par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 23. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Sur demande écrite de trois membres du conseil d'administration, avec indication de l'ordre du jour, le secrétaire sera tenu de convoquer une réunion du conseil dans la quinzaine au plus tard.

Tout membre du conseil est démissionnaire de droit, s'il est absent aux réunions sans motif valable pendant trois séances consécutives, ou six réunions non consécutives.

Art. 24. Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des voix présentes.

En cas de parité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les administrateurs qui s'abstiennent lors d'un vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir de voter.

Art. 25. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Art. 26. L'association est valablement engagée par la signature conjointe du ou de son représentant et du secrétaire. Pour les affaires courantes la seule signature du président ou du secrétaire est suffisante.

Le trésorier est dépositaire des fonds du club, tient la comptabilité, s'occupe de l'encaissement des cotisations et droits d'entrée, exécute les paiements ordonnancés par le président et rend compte de sa gestion chaque fois que le comité siège.

Art. 27. Le conseil d'administration a le pouvoir:

a) de donner des fonctions et de prendre l'avis de personnes compétentes, ainsi que de nommer des commissions appelées à l'aider dans sa besogne;

b) d'arrêter le ou les règlements intérieurs de l'association fixant les détails de son fonctionnement, en concordance avec les présents statuts et les dispositions légales et réglementaires. Ces règlements doivent être approuvés, modifiés et abolis par la majorité qualifiée des 2/3 de ses membres.

Les membres de l'association s'engagent à en observer les dispositions.

Art. 28. Le conseil d'administration a dans ses attributions l'administration courante et autonome de l'association sans but lucratif TENNIS CLUB DIPPECH et notamment la représentation vis-à-vis de la FLT et des pouvoirs et organes publics.

Art. 29. Le conseil d'administration peut conférer un titre d'honneur à un membre sortant ayant rendu à l'association ou au sport du tennis des services éminents.

Chapitre 5.- Fonds social, Commissaires aux comptes

Art. 30. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 31. Le fonds social se compose de l'ensemble des biens, meubles et immeubles, acquis par l'association. Il est alimenté par les cotisations, subsides, subventions, revenus nets des manifestations et organisations sportives et extrasportives, amendes, dons, legs, et par toutes autres sources légales.

Art. 32. Les comptes sont tenus à jour par le trésorier et clôturés chaque année au 31 décembre.

Art. 33. L'assemblée générale élit au moins deux commissaires aux comptes dans les mêmes conditions et pour la même durée que les membres du conseil.

Les commissaires aux comptes ont pour mission de vérifier la conformité des comptes présentés par le conseil à l'assemblée générale avec les livres et pièces comptables. Ces documents doivent être tenus à la disposition des commissaires quinze jours au moins avant l'assemblée générale annuelle et chaque fois que l'assemblée générale l'exige.

Les commissaires aux comptes font rapport à l'assemblée.

Chapitre 6.- Dissolution

Art. 34. Dans le cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 35. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association recevra une affectation qui se rapproche le plus possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée, sinon au bureau de bienfaisance de la commune de Dippach.

Art. 35. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont réglées par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04355. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088066.3//163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

AFRICA QUEEN, Société en nom collectif.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 118.455.

STATUTS

Les constituants:

- S.E. Sheikh Hamad Bin Jassim Bin Jaber Al-Thani, homme d'affaires, né le 19 septembre 1959 à Doha (Qatar), résidant à Dukhan Road, Al Wajba Palace, Doha, Qatar;

- Monsieur Jean Faber, expert-comptable, né le 26 octobre 1960, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif qui sera régie par les lois luxembourgeoises relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes activités dans les domaines immobiliers, industriels et financiers, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la gestion d'un patrimoine immobilier.

Art. 3. La société prend comme dénomination AFRICA QUEEN, société en nom collectif, agissant sous l'enseigne de AFRICA QUEEN, S.e.n.c.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré dans n'importe quelle autre localité du Grand-Duché sur simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social est établi à EUR 10.000,- (dix mille euros), divisé en cent parts de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Souscription du capital

- S.E. Sheikh Hamad Bin Jassim Bin Jaber Al-Thani, préqualifié	99 parts
- Monsieur Jean Faber, préqualifié	1 part
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts ont été libérées totalement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 10.000,- (dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils peuvent être nommés pour un terme illimité. Les gérants sont rééligibles.

Art. 8. Chaque année, le 31 décembre, il sera fait par la gérance un inventaire de l'actif et du passif de la société ainsi que le bilan et le compte des profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous frais généraux et amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale de la société.

Art. 9. Pour tous les points non expressément prévus dans les présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Tous les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, ont été réglés.

Assemblée générale

Et ensuite, les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Ont été nommés comme gérants:

- S.E. Sheikh Hamad Bin Jassim Bin Jaber Al-Thani, préqualifié;

- Maître Fady Bakhos, avocat, né le 18 décembre 1971 à Sed El Bouchrieh (Liban), résidant à Dukhan Road, Al Wajba Palace, Doha, Qatar.

2. Les mandats sont définis pour une durée illimitée.

3. La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Chaque gérant a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

4. Le siège social a été établi au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Fait et passé à Luxembourg, le 31 juillet 2006 (trente et un juillet deux mille six).

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec preuves de leurs identités, le présent acte.

J. Faber / S.E. Sheikh Hamad Bin Jassim Bin Jaber Al-Thani.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04018. – Reçu 106 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(088063.3//60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

MAMAISON RESIDENCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 90.678.

M. Eric Maillebiau a informé la société MAMAISON RESIDENCES S.A. de sa décision de démissionner de son poste d'administrateur avec effet au 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084094.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

AURETHOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 118.462.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Gérard Becquer, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui restera ci-annexée.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera AURETHOM, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les neuf dixièmes du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Sauf disposition contraire expresse lors de leur nomination, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ne peuvent être révoqués que pour des causes légitimes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions, ayant pour objet une modification des statuts, ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte des profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte des profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Gérard Becquer, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérard Becquer, expert-comptable, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et passé à Mersch, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 mai 2006, vol. 436, fol. 89, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(088119.3/242/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

SAMMY JEWELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.636.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

I. Deschuytter.

(083852.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

ICAP US HOLDINGS NO. 2 LTD - Luxembourg Branch.

Siège social: Suite 1 Burns House 19 Town Range, Gibraltar.
Siège de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 118.498.

Ouverture de succursale

1. Succursale

- Dénomination: ICAP US HOLDINGS NO. 2 LTD - Luxembourg Branch (la «Succursale Luxembourgeoise»).
- Date d'établissement: 25 juillet 2006.
- Siège social: 17, boulevard du Prince Henri, 4^e étage, L-1724 Luxembourg.
- Activités:

(a) Effectuer des opérations de prêts et d'avances, d'octroi de crédit, et recevoir des prêts et des crédits selon toutes conditions, avec ou sans garantie, conclure des contrats de garantie, de compensation et de cautionnement de toute nature avec toute personne, entité, association ou société directement ou indirectement liée, filiale ou toute autre société associée à la Société sous quelque forme que ce soit;

(b) Procéder à la souscription, la prise, l'achat ou l'acquisition par tout autre moyen, à la détention, la vente, la négociation, l'aliénation, au transfert, au placement et à la garantie d'actions, de promesses de dettes, de participations, d'obligations ou de titres émis ou garantis par tout autre, association, société ou entité constituées ou actifs, n'importe où dans le monde et d'obligations ou de titres émis ou garantis par tout gouvernement ou toute autorité municipale, régionale ou autre, n'importe où dans le monde;

(c) Réaliser la promotion, contacter et négocier avec toute autre personne, association, société ou entité dans le but de procéder à l'acquisition de tout ou partie de l'activité, des biens, des obligations ou des passifs de la Société détenus au travers de la Succursale Luxembourgeoise ou dans le but d'entreprendre toute activité ou opération qui pourrait sembler susceptible d'aider ou de profiter à la Société et à ses activités au travers de la Succursale Luxembourgeoise, et de procéder au placement, à la garantie des placements, à la souscription ou à l'acquisition sous quelque forme que ce soit de tout ou partie des actions ou des titres de toute société, personne, association, ou entité telle que mentionnées ci-avant;

(d) Procéder à la vente, à l'aliénation ou au transfert sous quelque forme que ce soit de tout ou partie de l'activité ou des biens de la Société détenus par la Succursale Luxembourgeoise, simultanément ou en plusieurs fois, en échange d'une rémunération que les gérants de la Succursale Luxembourgeoise jugeront appropriée, et en particulier en échange d'actions, d'obligations, promesses de dettes ou de titres de toute personne, association, société ou entité procédant à l'achat;

(e) Procéder au règlement de tous les frais liés à la promotion, la constitution, l'établissement et l'immatriculation de la Succursale Luxembourgeoise ou, le cas échéant, conclure un contrat avec toute personne, association, société ou entité dans le but de régler lesdits frais, procéder au paiement de commissions aux agents de courtage et autres pour la garantie, le placement, la vente ou le cautionnement de la souscription de toutes actions ou de tous titres.

- Représentant permanent de la Société (définie ci-après) pour l'activité de la Succursale Luxembourgeoise et pouvoirs:

Monsieur Dennis Bosje, gérant, dont l'adresse professionnelle est 17, boulevard du Prince Henri, 4^e étage, L-1724 Luxembourg, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas.

Sous réserve de ce qui suit, le gérant de la Succursale Luxembourgeoise est habilité à signer tout document pour le compte de la Succursale Luxembourgeoise (y compris toute modification que le gérant de la Succursale Luxembourgeoise jugerait appropriée à sa discrétion absolue) et d'entreprendre toute démarche qu'il jugerait utile, à la condition que ces documents et démarches soient toujours en rapport avec l'application ou la réalisation de l'objet de la Succursale Luxembourgeoise et de ses activités.

Les fonctions et pouvoirs du gérant incluent notamment ce qui suit:

(a) Convenir de l'établissement de comptes bancaires de la Succursale Luxembourgeoise avec la banque FORTIS de Luxembourg et faire des opérations sur ces comptes bancaires et effectuer des paiements;

(b) Négocier, approuver et contracter un contrat de bail au nom de la Succursale Luxembourgeoise qui concerne un local nécessaire à la poursuite et à la gestion des activités au regard de la nécessité de conduire et mener les activités de la Succursale Luxembourgeoise;

(c) Négocier, approuver et contracter un contrat de prestation de service avec un prestataire de services pour aider à la gestion de toute tâche administrative qui pourrait être requise par la Succursale Luxembourgeoise;

(d) Engager les employés nécessaires pour l'activité et l'administration de la Succursale Luxembourgeoise et négocier, approuver et contracter les contrats de travail à cet effet;

(e) Organiser et superviser la bonne marche quotidienne des activités de la Succursale Luxembourgeoise, y compris la préparation des rapports financiers et de gestion et des comptes;

(f) Participer à la gestion des activités comptables et financières et aux obligations de déclaration de la Succursale Luxembourgeoise incluant le dépôt des comptes obligatoires au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg;

(g) S'assurer que la Succursale Luxembourgeoise se conforme à toutes les lois luxembourgeoises applicables y compris à ses obligations fiscales;

(h) Rencontrer le conseil de gérance de la Société et le tenir pleinement informé (par écrit si requis) de ses devoirs et lui fournir toute explication qu'il souhaiterait obtenir;

(i) Poursuivre toute tâche liée aux activités de la Succursale Luxembourgeoise.

2. Société

- Dénomination: ICAP US HOLDINGS NO. 2 LIMITED.
- Forme: Limited Liability Company.
- Siège social: Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar.
- Companies' Registration Office n° 96513.
- Personnes qui ont le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

John Mark Yallop,
71 Ladbroke Grove,
W11 2LQ Londres, Royaume-Uni,
Né le 16 mars 1960 à Farnborough, Royaume-Uni,
Administrateur.

Deborah Anne Abrehart,
37a Lavendar Gardens,
SW11 1DJ Londres, Royaume-Uni,
Née le 21 juillet 1957 à Pembury, Royaume-Uni,
Administrateur.

- Organe: Conseil d'administration.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour ICAP US HOLDINGS NO. 2 LIMITED
NOBLE & SCHEIDECKER, AVOCATS A LA COUR

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05715. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088697.3//88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

ICAP US HOLDINGS NO. 2 LTD - Luxembourg Branch.

Registered office: Gibraltar.
R. C. Luxembourg B 118.498.

Certificate of the Incorporation of a Company

It is hereby certified that ICAP US HOLDINGS NO. 2 LIMITED is this day incorporated under the Companies' Ordinance and that the company is limited.

Given at Gibraltar, this 1st day of June 2006.

For and on behalf of the Registrar of Companies

Signature

Gibraltar, le 6 juillet 2006.

Certified to be a true copy of the original

LOUIS B. TRIAY LL.B TRIAY STAGNETTO NEISH BARRISTERS & SOLICITORS

Signature

Memorandum of Association

1. The name of the Company is ICAP US HOLDINGS NO. 2 LIMITED.
2. The registered office of the Company will be situate in Gibraltar.
3. The objects for which the Company is established are:

(1) To do all such things as are lawful to be done by a Company registered under the Companies Ordinance of Gibraltar.

(2) To carry on business throughout the world as advisers, consultants, capitalists, financiers, concessionaires and merchants and to undertake and carry on and execute and advise others for profit or otherwise to invest in and manage for others all kinds of financial, commercial, trading and other operations; to guarantee the banking account, obligations and contracts of any person, firm or company with or without consideration and to give all kinds of guarantees, indemnities and third party securities; to act as manager, nominee, trustee, agent, factor, broker, executor, administrator, receiver for or otherwise on behalf of companies, corporations, firms or persons, whether gratuitously or for reward and to carry out controlled activities and perform financial services whether regulated or otherwise, and to act as a holding company, to hold, subscribe for, purchase, underwrite, acquire, sell and deal in shares, stocks, funds, debentures and debenture stocks or other obligations of any government, authority, body of persons, company or corporation, and to hold, purchase or acquire, sell and deal in mortgages, negotiable instruments, obligations and property of every kind and any options or rights in respect thereof.

(3) To carry on business throughout the world and to act as manufacturers, merchants, traders, commission agents, carriers, or in any other capacity, and to import, export, buy, sell, barter, exchange, pledge, make advances upon, or otherwise deal in commodities, goods, produce, articles, and merchandise of all kinds, both wholesale and retail, and to transact every kind of marketing and agency business and generally to engage in any business or transaction which may seem to the Company directly or indirectly conducive to its interests and to carry out all types of research.

(4) To purchase for investment or resale and to traffic in land and house and other property of any tenure and any interest therein and create, sell and deal in freehold and leasehold ground rents, and to make advances upon security

of land or house or other property or any interest therein and generally to deal in, traffic by way of sale, lease, exchange or otherwise with land or house property and any other property whether real or personal anywhere in the world; to develop and turn interested, and in particular by laying out and preparing the same for building purposes, constructing, altering, pulling down, decorating, maintaining, furnishing, fitting up and improving buildings and by planting, paving, draining, farming, cultivating, letting on building lease or building agreement, and by advancing money to and entering into contracts and arrangements of all kinds with builders, tenants and others.

(5) To undertake and carry on the business of accident, employers' liability, fidelity guarantee, third party, burglary or theft, fire, life, marine, storm, vehicle, plate glass and mortgage or other investment insurance, or any of them, and to transact all or any other kinds of insurances and carry on all or any class of insurance business.

(6) To carry on business as insurers, insurance managers, brokers and agents, and underwriting agents in all classes of insurance and reinsurance and as insurance advisers, pensions advisers, and consultant assessors, valuers, surveyors and average adjusters and mortgage brokers, and to undertake the provisions of hire purchase and credit sale finance and to act as factors.

(7) To carry on the business of a telephone, telegraph, cable and wireless communications company and to establish, work, manage, sell, hire out and maintain telephone exchanges, cable communications, telegraph offices and radio and television receiving and transmitting stations and any other application of information or communication technology whether involving sounds, visual images, electrical impulses or otherwise.

(8) To carry on electronic trade and e-commerce and to carry on business as internet service providers and web-site designer, to design, create and market e-commerce systems and e-commerce planning and marketing services, to provide graphic design and animation and consultancy services in web-enabling software, data collection and web-writing.

(9) To carry on the business of designing, manufacturing, selling, hiring out, leasing, buying, installing, maintaining, repairing and operating computer hardware and software and accessories of all kinds, recording instruments and electronics, electrical and mechanical apparatus, equipment and fittings of all kinds whatsoever. To purchase or otherwise acquire, construct, maintain and deal with land, submarine and earth satellite telegraphs (including all other electrical, electronic or other apparatus for transmitting message or information by any means) and also lands, works, buildings and apparatus in any part of the world.

(10) To manage, establish and maintain or procure the establishment and maintenance of any share option or share incentive or profit sharing schemes or trusts or any non-contributory or contributory pension or superannuation schemes or funds for the benefit of, and to make or give or procure the making or giving of loans, donations, gratuities, pensions, allowances or emoluments whether in money or moneys worth to, or to trustees on behalf of, any persons who are or were at any time in the employment or service of the company, or of any company which is a subsidiary of the company or is allied to or associated with the company or with any such subsidiary company or who are or were at any time directors or officers of the company or of any such other company as aforesaid, or any persons in whose welfare the company or any such other company as aforesaid is or has been at any time interested, and the wives, husbands, widows, widowers, families and dependants of any such persons.

(11) To establish and subsidise or subscribe to any institutions, associations, clubs or funds calculated to be for the benefit of or to advance the interests and well being of the company or of any such other company as aforesaid, or of any such persons as aforesaid, and to make payments for or towards the insurance of any such persons as aforesaid.

(12) To invest the capital and other moneys of the Company in the purchase or upon the security of shares, stocks, debentures, debenture stock, bonds, mortgages, obligations and securities of any kind issued or guaranteed by any Company, Corporation or undertaking of whatever nature and wheresoever constituted or carrying on business, and shares, stocks, debentures, debenture stock, bonds, mortgages, obligations and other securities issued or guaranteed by any Government, Sovereign Ruler, Commissioners, Trust, Municipal, Local or other authority or body of whatever nature anywhere in the world.

(13) To invest money in such manner as may from time to time be thought proper to negotiate loans of every description and to vary the investments of the Company and to open, operate and close accounts with banks or other financial institutions.

(14) To carry on the business of gaming, bookmakers, commission agents and betting-shop proprietors and for that purpose to lay and accept bets on sporting and other events in any parts of the world and to obtain all permits and licences that may at any time be required by law and carry on any of the said businesses.

(15) To establish, maintain and operate shipping, air transport and road transport services (public and private) and all ancillary services and for these purposes or as independent undertakings, to import, export to and from any part of the world, purchase, take in exchange, charter, hire, build, construct, or otherwise acquire, and to own, work, manage, and trade with motor and other vehicles, steam, sailing, motor and other ships, trawlers, drifters, tugs and vessels, and aircraft with all necessary and convenient equipment, engines, tackle, gear, furniture and stores, or any shares or interest in ships, vessels, aircraft, motor and other vehicles, including shares, stocks or securities of Companies possessed of or interested in any ships, aircraft or vehicles and to maintain, repair, fit out, refit, improve, insure, alter, sell, exchange or let out on hire or hire purchase, or charter or otherwise deal with and dispose of any of the ships, vessels, aircraft and vehicles, shares, stock and securities or any of the engines, tackle, gear, furniture, equipment and stores of the Company.

(16) To undertake and carry on all or any of the trade and businesses of shippers, ship owners, ship brokers, shipping agents and insurance brokers, underwriters, ship managers, tug owners, loading brokers, freight contractors, carriers by land, air and water, transport, haulage and general contractors, barge owners, lightermen, railway and forwarding agents, dock owners, engineers, ice merchants, refrigerators, store keepers, ships' store merchants, ships' husbands, stevedores, warehousemen, wharfingers, salvors, ship builders, ship repairers, manufacturers of and dealers in rope, tarpaulins, waterproofs, machinery, engines, nautical instruments and ships' rigging, gear, fittings and equipment of every

description, importers and exporters of and dealers in goods, provisions, live and dead stock, commodities, articles, chattels, merchandise and property of every kind.

(17) To carry on business as tourist agents and contractors and to promote the provision of conveniences of all kinds in the way of through tickets, circular tickets, sleeping cars or berths, reserved places, hotel and lodging accommodation, guides, safe deposits, enquiry bureaux, libraries, lavatories, reading rooms, baggage transport and otherwise.

(18) To carry on business as hotels keepers, lodging house and restaurant keepers, transport agents, insurance agents, bankers and innkeepers.

(19) To carry on business of proprietors of docks, wharves, jetties, piers and stores, dredgers, tug owners, manufacturers, merchants, traders, commission agents, shipowners, carriers or in any other capacity in any part of the world, and to manufacture, produce, import, export, buy, sell, charter, exchange, pledge, make advances upon or otherwise deal in goods, produce, articles and merchandise.

(20) To acquire by purchase, exchange or otherwise, either for an estate in fee simple or for any less estate or interest, whether in possession or in reversion and whether vested or contingent, lands, houses, buildings, tenements and premises of any tenure whether subject or not to any charges or encumbrances, and to hold or to sell, let, alienate, mortgage, charge or otherwise deal with all or any of such lands, houses, buildings, tenements and premises.

(21) To construct, erect and maintain either by the Company or other parties, sewers, roads, streets, works, buildings, houses, flats, shops and all other works erection and things of any description whatsoever, either upon the lands acquired by the Company or upon other property of the Company.

(22) To let on lease any such premises or parts thereof and to provide such facilities for the occupiers or tenants thereof as are commonly provided in residential flats, businesses, offices or hotels.

(23) To remunerate any person, firm or company rendering services to the Company, either by cash payment or by the allotment to him or them of shares or securities of the Company credited as fully paid up in full or part or otherwise as may be thought expedient.

(24) To sell, let, lease, grant licences, easements and other rights over and in any other manner, dispose of or deal with the whole or any part of the undertaking property, assets, rights, effects, and business of the Company for such consideration as may be thought fit and in particular for a rent or rents or stock, shares, debentures, debenture stock or other obligations of any other Company.

(25) To purchase or otherwise acquire for any estate or interest any property or assets or any concession, licences, grants, patents, trade marks or other exclusive or non-exclusive rights of any kind which may appear to be necessary or convenient for any business of the Company, and to develop and turn to account and deal with the same in any manner as may be thought expedient and to make experiments, and tests and to carry on all kinds of research work.

(26) To borrow and raise money and to secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company in such manner as may be thought fit, and in particular by mortgages or charges upon the undertaking and all or any of the property and assets (present), and the uncalled capital the Company, or by the creation and issue on such terms and conditions as may be thought expedient of debentures stock or other securities of any description.

(27) To lend money to and guarantee the performance of the contracts or obligations of any company, firm or person, the payment and repayment of the capital and principal of and dividends, interest or premiums payable on any stock, shares and securities of any company whether having objects similar to those of this Company or not and to give all kinds of indemnities.

(28) To draw, make, accept, endorse, discount, negotiate, execute, issue, buy, sell and deal with bills of exchange, promissory notes, and other negotiable or transferable instruments.

(29) Either with or without the Company receiving any consideration or advantage direct or indirect to secure, guarantee or undertake in any manner and upon any terms whatsoever the payment of any sum of money or the performance of any obligation by any person, firm or company including but without prejudice to the generality of the foregoing any holding, subsidiary or associated company.

(30) To amalgamate or enter into partnership or any joint purse or profit sharing arrangements with and to co-operate in any way with or assist or subsidise any company, firm or person, and to purchase or otherwise acquire and undertake all or any part of the business property and liabilities of any person, body or company trading in any business which this Company is authorised to carry on or possess any property suitable for the purposes of the Company.

(31) To acquire upon such terms as the Directors shall think fit, all or any of the stocks, shares and securities of and the whole of or any interest in the undertaking and business of any companies, firms or persons carrying on any business suitable for the purposes of the Company, without prejudice to the generality of this object.

(32) To promote or concur in the promotion of any company the promotion of which shall be considered desirable.

(33) To procure the Company to be registered or recognised in any country, state or place abroad and to comply with any conditions necessary or expedient in order to enable the Company to carry on business in any country, state or place abroad.

(34) To subscribe or guarantee money for any national, charitable benevolent, public, general or useful object, or for any exhibition, or any purpose which may be considered likely directly or indirectly to further the objects of the Company or the interests of its members.

(35) To distribute among the members in specie any property of the Company, or any proceeds of sale or disposal of any property of the Company, but so that no distribution amounting to a reduction of capital may be made except with the sanction (if any) for the time being required by law.

(36) To take part in the management, supervision, or control of the business or operations of any Company or undertaking and for that purpose to appoint and remunerate any Directors, Accountants or other experts or agents.

(37) To grant pensions or gratuities to any employees or ex-employees and to officers and ex-officers (including Directors and ex-Directors) of the Company or its predecessors in business, to the relations connections or dependants

of any such person, and to establish or support associations, institutions, clubs, funds and trusts which may be considered calculated to benefit any such persons or otherwise advance the interest of the Company or of its members and to establish and contribute to any scheme for the purchase by trustees of shares in the Company to be held for the benefit of the Company's employees to enable them to purchase shares of the Company, and to formulate and carry into effect any scheme for sharing the profits of the Company with its employees or any of them.

(38) To do all or any of the things and matters aforesaid in any part of the world and either as principals, agents, contractors, trustees or otherwise and by or through trustees, agents or otherwise and either alone or in conjunction with others.

(39) To remunerate any company, firm or person for services rendered in the promotion of the Company or the issue or placing of the shares, stock, debentures, debenture stock or other obligations of the Company and to pay all expenses incurred in connection with such promotion or the creation, issue and placing of any shares, stock, debentures, debenture stock or other obligations.

(40) To do all or any other acts and things which in the opinion of the Company may be conducive or incidental to the objects of the Company.

And it is hereby declared that the objects of the Company as specified in each of the foregoing paragraphs of this clause (except only if and so far as otherwise expressly provided in any paragraph) shall be separate and distinct objects of the Company and shall not be in anyway limited by reference to any other paragraph or the order in which the same occur or the name of the Company. In particular the objects set forth in the foregoing paragraphs of this clause shall not be deemed to qualify restrict or reduce the powers of the Company under paragraph (1) of this Clause.

4. The liability of the members is limited.

5. The Share Capital of the Company is USD 500,000,000 divided into 5,000,000 Ordinary shares of USD 100 each. The shares in the original or any increased capital may be divided into several classes and there may be attached thereto respectively any preferential, deferred or other special rights, privileges, conditions or restrictions as to dividends, capital, voting or otherwise.

We, the several persons whose names, addresses and descriptions are subscribed are desirous of being formed into a Company in pursuance of this Memorandum of Association and we respectively agree to take the number of shares in the capital of the Company set opposite our respective names.

Names, Addreses and

Number of
Shares

Descriptions of
Subscribers

taken by each
Subscriber

TRILEX NOMINEES LIMITED.
Suite 1, Burns House,
19 Town Range,
Gibraltar,
Corporation

10

Dated the 31 May 2006.

TRILEX NOMINEES LIMITED

L.B. Triay

Director

Witness to the above signatures:

Y. Orciel

17 Southampton Court

Harbour Views

Gibraltar

Company Administrator

Gibraltar, le 6 juillet 2006.

Certified to be a true copy of the original

LOUIS B. TRIAY LL.B TRIAY STAGNETTO NEISH BARRISTERS & SOLICITORS

Signature

Articles of Association

1. Subject as hereinafter provided the regulations in Table «A» in the First Schedule to the Companies' Ordinance shall apply to the Company.

2. Clauses 3, 34, 66, 69, 72, 73, 74, 75, 76 and 77 of Table «A» shall not apply to the Company.

3. The Company is a Private Company and accordingly:

(a) The right to transfer shares in the Company shall be restricted in the manner hereinafter appearing.

(b) The number of members of the Company (not including persons who are in the employment of the Company and persons who having been formerly in the employment of the Company were while in such employment and have continued after the determination of that employment to be members of the Company) is limited to fifty; Provided that where two or more persons hold one or more shares in the Company jointly they shall for the purpose of the paragraph be treated as a single member.

(c) No invitation shall be made to the Public to subscribe for any shares or debentures of the Company.

(d) The Company shall not have power to issue Share Warrants to bearer.

4. The Share Capital of the Company is USD 500,000,000 divided into 5,000,000 Ordinary shares of USD 100 each.

5. Save as the Company may by Ordinary Resolution otherwise direct, the shares in the Company shall be at the disposal of the Directors and they may allot, grant options over or otherwise dispose of them to such persons, at such times and on such terms as they think proper, but so that no shares be issued at a discount, except in accordance with the Ordinance.

6. The Register of Members of the Company shall be kept in Gibraltar and the Company shall not keep any other Register outside Gibraltar.

7. One member personally present shall form a quorum at a General Meeting and accordingly in Clause 45 of Table «A» the word «three» shall be substituted by the word «one».

8. The Directors may repay to any Director all such reasonable expenses as he may incur in attending and returning from meetings of the Directors, or General meetings or otherwise in or about the business of the Company.

9. A Director who is in any way whether directly or indirectly interested in a contract or proposed contract with the Company shall declare the nature of his interest in manner required by Section 200 of the Ordinance. A Director may vote in respect of any such contract or proposed contract and if he does so vote his vote shall be counted and he shall be capable of constituting a quorum at any meeting of the Directors at which any such contract or proposed contract shall come before the Board for consideration.

10. A Director may hold any other office or place under the Company (other than the office of Auditor) in conjunction with his office of Director for such period and on such terms (as to remuneration and otherwise) as the Directors may determine.

11. Any Director may act by himself or his firm in a professional capacity for the Company and he or his firm shall be entitled to remuneration for professional services as if he were not a Director provided that nothing herein contained shall authorise a Director or his firm to act as Auditor of the Company.

12. The office of a Director shall be vacated in any of the following events, namely:

(a) If he become prohibited by law from acting as a Director.

(b) (If not being an Executive Director holding office as such for a fixed term) he resign by writing under his hand left at the office.

(c) If he have a receiving order made against him or compound with his creditors generally.

(d) If he becomes of unsound mind.

(e) If he be absent from meetings of the Directors for six months without leave and the Directors resolve that his office be vacated.

(f) If he shall hold any office or place of profit in competition with the Company.

13. (a) The appointment and removal of Directors shall be effected by Ordinary Resolution of the Company in General Meeting. The Company may by Ordinary Resolution in General Meeting appoint a sole Director.

(b) The Company may from time to time in General Meeting increase or reduce the number of Directors. Any casual vacancy occurring in the Board of Directors may be filled by the Directors appointing another person to fill the vacancy for such period as the vacancy exists. The Directors may also appoint additional Directors, subject to the maximum number permitted from time to time.

14. Clause 82 of Table «A» shall be amended by the addition of the following words at the end of the clause «except when the Company has by Ordinary Resolution in General Meeting appointed a sole Director in which case such Director shall be empowered to act alone».

15. Any Director may at any time appoint any person approved by the Directors to be an Alternate Director of the Company and may at any time remove any Alternate Director so appointed by him. An Alternate Director so appointed shall be entitled to receive from the Company such proportion (if any) of the remuneration otherwise payable to his appointor by way of remuneration for his services as a Director as the appointor may by notice in writing to the Company from time to time direct; but save as aforesaid shall not in respect of such appointment be entitled to receive any remuneration from the Company, nor be required to hold any qualifications but shall otherwise be subject to the provisions of these presents with regard to Directors.

An Alternate Director shall (subject to his giving to the Company an address in Gibraltar at which notices may be served upon him) be entitled to receive notices of all meetings of the Directors, and to attend and vote as a Director at any such meetings at which the Director appointing him is not personally present, and generally at such meetings to perform all the functions of his appointor as a Director in the absence of such appointor: An Alternate Director shall ipso facto cease to be an Alternate Director if his Appointor ceases for any reason to be a Director, provided that if any Director retires by rotation but is re-elected at the meeting at which such retirement took effect, any appointment made by him pursuant to this Article which was in force immediately prior to his retirement shall continue to operate after his re-election as if he had not so retired.

All appointments and removals of Alternate Directors shall be effected by writing under the hand of the Directors making or revoking such appointment left at the office.

16. All cheques, promissory notes, drafts, bills of exchange and other negotiable or transferable instruments and all receipts for monies paid to the Company shall be signed, drawn, accepted, endorsed or otherwise executed as the case may be, in such manner as the Directors shall from time to time by resolution determine.

17. The Secretary shall be appointed by the Directors for such term at such remuneration and upon such conditions as they may think fit, and any Secretary so appointed may be removed by them, but without prejudice to any claim he may have for damages for breach of any contract or service between him and the Company.

18. Any general meeting declaring a dividend or bonus may direct payment of such dividend or bonus wholly or partly by the distribution of specific assets and in particular of paid up shares, debentures or debenture stock of any other company or in any one or more of such ways, and the directors shall give effect to such resolution, and where any dif-

faculty arises in regard to such distribution, the directors may settle the same as they think expedient, and in particular may issue fractional certificates and fix the value for distribution of such specific assets or any part thereof and may determine that cash payments shall be made to any members upon the footing of the value so fixed in order to adjust the rights of all parties, and may vest any such specific assets in trustees as may seem expedient to the directors.

19. The Directors may retain any dividend or other monies payable on or in respect of a share on which the Company has a lien and may apply the same in or towards satisfaction of the debts, liabilities or engagements in respect of which the lien exists.

20. The Directors may from time to time at their discretion raise or borrow or secure the payment of any sum or sums of money for the purposes of the Company.

21. The Directors may raise or secure the payment or repayment of such money in such manner and upon such terms and conditions in all respects as they think fit and in particular by the issue of bonds, debentures, debenture stocks, notes or other obligations of the Company charged upon all or any part of the property of the Company (present and future) including its uncalled capital for the time being.

22. The Company may, upon the recommendation of the Directors by Ordinary Resolution resolve that it is desirable to capitalise any sum standing to the credit of profit or loss account or otherwise available for distribution, provided that such sum be not required for paying the dividends on any shares carrying a fixed cumulative preferential dividend and accordingly that the Directors be authorised and directed to appropriate the sum resolved to be capitalised to the members in the proportion in which the sum would have been divisible amongst them had the same been applied or been applicable in paying dividends and to apply such sum on their behalf, either in or towards paying up the amounts outstanding if any for the time being paid on any shares held by such members respectively or in paying up in full unissued shares or debentures to the Company of a nominal amount equal to such sum, such shares or debentures to be allotted and distributed credited as fully paid up amongst such members in the proportion aforesaid or partly in one way and partly in another.

23. The Company may from time to time by Special Resolution increase the Share Capital by such sum to be divided into shares of such amount as the Resolution shall prescribe.

24. Subject to the provisions of the Ordinance, every Director, Auditor, Secretary or other Officer of the Company shall be entitled to be indemnified by the Company against all costs, charges, losses, expenses and liabilities incurred by him in the execution and discharge of his duties or in relation thereto.

25. A Memorandum in writing signed by all the Directors of the Company for the time being and pasted in or attached to the Minute Book and taking the form of one or more documents in writing or by telex, telegram, cable, facsimile or other written electronic communication shall be as effective for all purposes as a Resolution of the Directors passed at a Meeting duly convened, held and constituted.

26. Any one of more members of the Board of Directors may participate in a meeting of such Board or committee by means of a conference telephone or similar communications equipment allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Participation by such means shall constitute presence in person at a meeting.

27. A Memorandum in writing signed by all the Members of the Company for the time being and pasted in or attached to the Minute Book and taking the form of one or more documents in writing or by telex, telegram, cable, facsimile or other written electronic communication shall be as effective for all purposes as a Resolution of the Company passed in General Meeting duly convened and held.

28. The Directors may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Directors, to be the attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Directors under these regulations) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such powers of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorney as the Directors may think fit and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

29. If the Company shall be wound up the liquidator may, with the sanction of an Extraordinary Resolution of the Company and any other sanction required by the Ordinance, divide amongst the members in specie or kind the whole or any part of the assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not) and may, for such purpose set such value as he deems fair upon any property to be divided as aforesaid and may determine how such division shall be carried out as between the members to different classes of members. The Liquidator may with the like sanction, vest the whole or any part or the such asset in trustees upon such trusts for the benefit of contributories as the liquidator with the like sanction shall think fit, but so that no member shall be compelled to accept any shares or other securities whereupon there is any liability.

30. Subject to the provisions of the Ordinance, the Company may purchase its own shares (including any Redeemable Preference Shares) and make a payment in respect of the redemption or purchase of its own shares otherwise than out of distributable profits of the Company or the proceeds of a fresh issue of shares.

Names, Addresses and Descriptions of Subscribers
TRILEX NOMINEES LIMITED
Suite 1, Burns House,
19 Town Range,
Corporation

Dated the 31 May 2006.

TRILEX NOMINEES LIMITED

L.B. Triay

Director

Witness to the above signatures:

Y. Orciel

17 Southampton Court

Harbour Views

Gibraltar

Company Administrator

Gibraltar, le 6 juillet 2006.

Certified to be a true copy of the original

LOUIS B. TRIAY LL.B TRIAY STAGNETTO NEISH BARRISTERS & SOLICITORS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06946. – Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088700.2//379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

SKB CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 110.634.

In the year two thousand and six, on the ninth of August.

Before Us, Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation SKB CAPITAL S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 110.634,

incorporated by deed established by the undersigned notary, on September 14th 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 29 of January 5th, 2006,

having a corporate capital of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-), represented by sixteen thousand (16,000) shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The meeting is presided by Mr Jean Lambert, master in economics, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, being in the chair,

who appoints as secretary Mrs Elodie Mantilaro, private employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mrs Brigitte Berchem, private employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- a) Increase of the corporate capital of the amount of three million seven hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 3,768,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) to the amount of three million eight hundred thousand Euro (EUR 3,800,000.-), by the issue of one million eight hundred eighty-four thousand (1,884,000) additional shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares with renunciation by the existing shareholders of their preferential subscription rights.

b) Subscription by the existing shareholder Mister Obrad Sikimic, managing director, residing in Kneza Milosa n° 19, 11000 Belgrade, Serbia, of one million eight hundred eighty-four thousand (1,884,000) additional shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, by waiving of partially by the said shareholder his certain, liquid and due claim against the company by the conversion into capital of the said claim up to the amount of three million seven hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 3,768,000.-)

2.- The authorised capital of the company will be fixed at six million Euro (EUR 6,000,000.-), represented by three million (3,000,000) shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

3.- Authorisation to the board of directors to proceed to the increase of the capital, within the limits of the authorised capital for a new period of five (5) years starting with the publication of the present deed, according to the local practice.

4.- Amendment of article 5 of the articles of incorporation.

5.- Amendment of article 1 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 1. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of SKB CAPITAL S.A.

6.- Mandate to the board of directors to execute the previous resolutions.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed, together with the proxies ne varietur by the proxyholders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of three million seven hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 3,768,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) to the amount of three million eight hundred thousand Euro (EUR 3,800,000.-), by the issue of one million eight hundred eighty-four thousand (1,884,000) additional shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, with renunciation by the existing shareholders of their preferential subscription rights.

Subscription - Payment

The one million eight hundred eighty-four thousand (1,884,000) additional shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, are subscribed by the existing shareholder, Mister Obrad Sikimic, managing director, residing in Kneza Milosa n° 19, 11000 Belgrade, Serbia, and have been paid-up by the said shareholder by waiving of partially his certain, liquid and due claim against the company by the conversion into capital of the said claim up to the amount of three million seven hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 3,768,000.-).

In accordance with the articles 26-1 and 31-1 (5) of the law of August 10th, 1915, the prove of the existence of the said claim results from a report drawn up by Mr Stéphane Weyders, from the company AACO, S.à r.l., on the 8th of August 2006, which conclusions are worded as follows:

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 3,768,000.-.

This document, after being signed ne varietur by all the appearing parties and the officiating notary, remains attached to the present deed, to be registered with it.

The shareholder Mister Obrad Sikimic, here represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on the 2nd of August 2006,

which proxy, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities,

certifies and states that by the conversion into capital of the said claim, its claim against the company is paid off up to the amount of three million seven hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 3,768,000.-).

Second resolution

The meeting decides to fix the authorised capital of the company to the amount of six million Euro (EUR 6,000,000.-), represented by three million (3,000,000) shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

Third resolution

The meeting authorizes the board of directors to proceed to the increase of the capital, within the limits of the authorised capital for a new period of five (5) years starting with the publication of the present, according to the local practice.

Fourth resolution

So as to reflect the previous resolutions, the meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation to be worded as follows:

Art. 5. The corporate capital is set to three million eight hundred thousand Euro (EUR 3,800,000.-), represented by one million nine hundred thousand (1,900,000) shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased from its present amount up to six million Euro (EUR 6,000,000.-), represented by three million (3,000,000) shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase of capital realized; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Fifth resolution

The meeting decides to amend article 1 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 1. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of SKB CAPITAL S.A.

Sixth resolution

The board of directors is given mandate to execute the previous resolutions with all powers to this effect. As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SKB CAPITAL S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 110.634,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 29 du 5 janvier 2006,

ayant un capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte Berchem, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- a) Augmentation du capital social à concurrence du montant de trois millions sept cent soixante-huit mille euros (EUR 3.768.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) au montant de trois millions huit cent mille euros (EUR 3.800.000,-) par l'émission d'un million huit cent quatre-vingt-quatre mille (1.884.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes et avec renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

b) Souscription par l'actionnaire existant, Monsieur Obrad Sikimic, administrateur de sociétés, demeurant à Kneza Milosa N° 19, 11000 Belgrade, Serbie, d'un million huit cent quatre-vingt-quatre mille (1.884.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes et libération desdites actions moyennant renonciation partielle par cet actionnaire à sa créance certaine, liquide et exigible qu'il détient envers la société à concurrence du montant de trois millions sept cent soixante-huit mille euros (EUR 3.768.000,-) par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

2.- Fixation d'un capital autorisé d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-), représenté par trois millions (3.000.000) d'actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

3.- Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5.- Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SKB CAPITAL S.A.

6.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste, après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide une augmentation du capital social à concurrence du montant de trois millions sept cent soixante-huit mille euros (EUR 3.768.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) au montant de trois millions huit cent mille euros (EUR 3.800.000,-), par l'émission d'un million huit cent quatre-vingt-quatre mille (1.884.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, jouissant

des mêmes droits et obligations que les actions existantes et avec renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

Soucription - Paiement

Les un million huit cent quatre-vingt-quatre mille (1.884.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, nouvellement émises, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, sont souscrites par l'actionnaire existant, Monsieur Obrad Sikimic, administrateur de sociétés, demeurant à Kneza Milosa N° 19, 11000 Belgrade, Serbie, et libérées moyennant renonciation partielle par cet actionnaire à sa créance certaine, liquide et exigible qu'il détient envers la société à concurrence du montant de trois millions sept cent soixante-huit mille euros (EUR 3.768.000,-) par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

Conformément aux articles 26-1 et 31-1 (5) de la loi du 10 août 1915, la réalité de l'existence de la prédite créance résulte d'un rapport du réviseur d'entreprises, Monsieur Stéphane Weyders, de la société AACO, S.à r.l., en date du 8 août 2006, dont les conclusions ont la teneur suivante:

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 3.768.000,-.

Ce document, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'actionnaire Monsieur Obrad Sikimic, ici représenté par Monsieur Jean Lambert, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 2 août 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

reconnaît et déclare que par la conversion en capital sa créance à l'égard de la société se trouve éteinte jusqu'à concurrence du montant de trois millions sept cent soixante-huit mille euros (EUR 3.768.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la fixation d'un capital autorisé d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-), représenté par trois millions (3.000.000) d'actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions huit cent mille euros (EUR 3.800.000,-), divisé en un million neuf cent mille (1.900.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à six millions d'euros (EUR 6.000.000,-), représenté par trois millions (3.000.000) d'actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société peut procéder au rachat de ses actions sous les conditions prévues par la loi.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SKB CAPITAL S.A.

Sixième résolution

Le conseil d'administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, B. Berchem, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 10 août 2006, vol. 362, fol. 53, case 2. – Reçu 37.680 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 août 2006.

H. Beck.

(088141.3/201/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

SKB CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 110.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 août 2006.

H. Beck.

(088144.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 42.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jaquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082573.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.
